

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société « KKR & Co. Inc. » de la totalité du capital émis de la société « Karo Intressenter Holding AB »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence telle que modifiée et complétée et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par la partie notifiante, qui en est seule responsable. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence, tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur** : « KKR & Co. Inc. » ;
- **La cible** : « Karo Intressenter Holding AB ».

Nature de l'opération

- Prise du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Marché des produits pharmaceutiques.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 19 mai 2025.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Kairos Bidco AB » de la totalité du capital émis de la société « Karo Intressenter Holding AB » (« Karo Healthcare AB » avec ses filiales).

« Kairos Bidco AB » (en cours de changement de nom, précédemment « Goldcup 101388 AB ») est une société à responsabilité limitée de droit suédois, immatriculée sous le numéro 559497-7471, dont le siège social est situé à c/o TMF Sweden AB, Vasagatan 38, 111 20 Stockholm, Suède. Elle est un véhicule d'acquisition détenu entièrement et indirectement par des fonds d'investissement, des véhicules et/ou des comptes conseillés et gérés par diverses filiales, de la société « KKR & Co. Inc. » (avec ses filiales, «KKR»).

« KKR » est une société d'investissement internationale qui offre des services de gestion d'actifs alternatifs ainsi que des solutions liées aux marchés de capitaux et d'assurance. KKR encadre des fonds d'investissement qui investissent dans le capital-investissement, le crédit et les actifs réels et a des partenaires stratégiques qui gèrent des fonds spéculatifs.

« Karo Healthcare AB » est une société à responsabilité limitée de droit suédois, immatriculée sous le numéro 59180-2052, dont le siège social est situé à Box 16184, 103 24 Stockholm, Suède. Elle opère dans le secteur des soins de santé grand public et propose une gamme variée de produits de santé d'usage courant dans diverses catégories telles que la santé de la peau, la santé des pieds, la santé intime, la santé digestive, le bien-être, le traitement de la douleur, la toux, le rhume et les produits spécialisés.

Fait à Rabat, le 08 mai 2025.